

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L A
SEMAINE RELIGIEUSE
 D E
QUEBEC

Propriétaire Rédacteur :

L'abbé D. GOSSELIN

SOMMAIRE :

Le 24 juin 1889 à Québec, 353.—La monument Cartier-Brebœuf, 354.—Mgr Paquet, 355.—Changements ecclésiastiques, 355.—Congrès Catholique, 355.—Origine et historique de l'Angelus, 355.—La Congrégation Canadienne de Muskegon, 356.—Manuel du jeune Médecin catholique, 356.—But de la laïcisation des hôpitaux, 357.—Farraghit ou le jeune esclave, 358.—Les Canadiens de la Nouvelle-Angleterre, 360.—La Science et la Foi, 360.

Le 24 Juin 1889 à Québec

La fête nationale du 24 juin 1889, fera époque dans nos annales, et laissera des souvenirs presque aussi ineffaçables que celle du 24 juin 1880. La messe dite par un prince de l'Église, à l'endroit où les Jésuites érigèrent leur première résidence, il y a plus de deux siècles et demi ; au pied du monument élevé à la mémoire de l'illustre découvreur du Canada et de nos glorieux martyrs, ont donné à la fête un caractère grandiose et solennel qui pourra difficilement être dépassé dans l'avenir.

Le triduum des fêtes a été inauguré par un salut solennel à la Basilique, avec sermon de circonstance par M. l'abbé Louis Paquet. S'il nous était permis de donner une note à ce discours, nous dirions, sans flatterie et sans exagération, que jamais les véritables sentiments catholiques et patriotiques n'ont été mieux rendus. Nous som-

mes certainement, en parlant ainsi, l'écho fidèle de ceux qui l'ont entendu et de ceux qui auront l'avantage de le lire.

Mais le jour par excellence a été, sans contredit, celui qui a vu S. E. le Cardinal Taschereau, entouré des prélats de sa cour, monter à l'autel érigé sur le petit promontoire baigné par les eaux des rivières St-Charles et Lairet, (1) et célébrer le Saint sacrifice de la messe, en présence du chef de l'état, et sous les yeux d'une véritable mer de compatriotes. Qui pourrait redire les impressions vives et touchantes qui ont dû agiter l'âme de chaque spectateur, en entendant des centaines de voix fortes et harmonieuses en même temps, faire comme une nouvelle profession de foi par le chant solennel du Credo ! Les souvenirs touchants d'un passé, déjà vieux de trois siècles et demi, le panorama enchanteur qui se déroulait sous les yeux, le grondement du canon et ces milliers de têtes inclinées lorsque le Pontife offrit l'agneau sans tache à l'adoration des fidèles, transportaient pour ainsi dire, dans un monde qui n'avait plus rien de terrestre. Tous, il nous semblait, ne faisaient, en ce moment, qu'un cœur et qu'une âme ; et pourquoi, nous dirions nous, cette union des cœurs et des esprits n'au-

(1) Au nord de la rivière St-Charles et presque en ligne droite avec l'Hôpital de la Marine qui est sur le côté sud.

rait-elle pas plus que la durée d'un jour ? Le petit peuple canadien est certainement heureux et fortuné, mais ne centuplerait-il pas son bonheur et ses forces, si travaillant de plus en plus à devenir le peuple choisi de Dieu, il professait le même Credo, non seulement en matière de foi, mais aussi sur nombre de points qui le divisent ? C'est cet accord des cœurs et des esprits que nous avons demandé comme bien d'autres, sans doute, et qu'il faut continuer de demander au Ciel, et de prêcher sans cesse. Heureux au point de vue matériel, intellectuel et moral, comme on l'a démontré si éloquemment, nous serions presque un peuple bienheureux, si nous cessions ces querelles intestines qui paralysent, et même mettent en danger l'accomplissement de nos destinées.

— o —

Le Monument Cartier-Brebœuf.

Le monument Cartier-Brebœuf haut de vingt-quatre pieds, est de forme carrée, mesure huit pieds six pouces à la base, trois pieds au sommet et est orné de riches sculptures exécutées avec un goût et un fini remarquables. Au sommet, sur une large corniche découpée en fleurs de lys et en rosaces, on voit un groupe représentant les trois vaisseaux de Jacques Cartier, *la Grande Hermine, la Petite Hermine et l'Émérillon*, surmontés de la couronne de France.

Cette corniche se termine par un bloc de granit poli sur lequel sont gravées quatre inscriptions avec écussons.

COTÉ NORD

Sur la face nord se trouve l'écusson de Cartier avec la devise *Semper fidelis*, et l'inscription :

JACQUES CARTIER
ET SES HARDIS COMPAGNONS
LES MARINS
DE LA GRANDE HERMINE
LA PETITE HERMINE
ET DE L'ÉMÉRILLON
PASSÈRENT ICI L'HIVER
DE 1535-36

Au-dessous, l'écusson de lord Stanley de Preston, gouverneur-général du Canada, avec cimier, casque surmonté d'un aigle aux ailes déployées, et la devise : *Sans changer*.

CÔTÉ EST

Sur le côté est on lit l'inscription :

LE 23 SEPTEMBRE 1625

LES PÈRES

JEAN DE BREBŒUF, ENNEMOND

MASSE, ET CHARLES LALLEMANT

PRIRENT SOLENNELLEMENT POSSESSION

DU TERRAIN APPELÉ FORT JACQUES

CARTIER, SITUÉ AU CONFLUENT

DÉS RIVIÈRES ST-CHARLES ET LAIRET

POUR Y ÉRIGER LA PREMIÈRE

RÉSIDENCE DES MISSIONNAIRES JÉSUITES

A QUÉBEC.

Au-dessous, l'écusson de l'honorable A. R. Angers, lieutenant-gouverneur de la province de Québec: cimier, une tête d'ange étendant ses ailes au-dessus d'un bouclier, avec la devise *Par droicts chemins*.

COTÉ SUD

Le côté sud est surmonté des armes du Cercle Catholique de Québec, représentant le *Sacré-Cœur* avec la devise *In manifestatione veritatis*, avec l'inscription :

LE 3 MAI, 1536

JACQUES CARTIER

FIT PLANTER A L'ENDROIT OU IL VENAIT

DE PASSER L'HIVER UNE CROIX DE

35 PIEDS DE-HAUTEUR PORTANT

L'ÉCUSSON FLEURDELYSÉ ET

L'INSCRIPTION

FRANCOISUS PRIMUS DEI GRATIA REX
REGNAT

Au-dessous, l'écusson de S. E. le cardinal Taschereau, archevêque de Québec, et la devise. *IN FIDE, SPE ET CHARITATE CERTANDUM*.

CÔTÉ OUEST

Du côté ouest on a gravé une palme de martyr à droite de laquelle on lit : JOGUES GARNIER, MASSE ET DE NOUË, et à gauche : BREBETJF, L'ALLEMANT, BUTEAU ET DANIEL.

Au-dessous des noms de ces héros, l'écusson de la Compagnie de Jésus et sa devise : *Ad majorem Dei gloriam.*

MGR PAQUET

Monseigneur Benjamin Pâquet, recteur de l'Université Laval, au moment de quitter Rome, a été l'objet d'une nouvelle faveur de la part du Souverain Pontife. Sa Sainteté a daigné adjoindre ce prélat distingué au Collège illustre des Protonotaires Apostoliques *ad instar.*

Changements ecclésiastiques

Le rév. M. Albert Rousseau, vicaire à Charlesbourg, est nommé Chapelain de l'Asile des Aliénés.

Le rév. M. J.-A. Castonguay, prêtre auxiliaire du Séminaire de Québec, est nommé temporairement vicaire à Charlesbourg.

Le rév. M. Siméon Jolicœur, récemment arrivé d'Europe, est nommé temporairement vicaire, à S. Thomas de Montmagny.

Le rév. M. C. Langlois, récemment ordonné prêtre, est nommé aussi temporairement vicaire à Lotbinière.

Congrès catholique

Nous apprenons qu'un grand Congrès Catholique se tiendra à Baltimore au mois de novembre prochain.

Les préliminaires de cette assemblée ont été concertés dans une réunion d'évêques, tenue dernièrement à Chicago et présidée par Mgr l'Archevêque Ireland.

Toutes les notabilités laïques et ecclésiastiques y prendront part. Ce Congrès aura une immense importance au point de vue du Catholicisme.

Origine et historique de l'Angelus

Dans un chapitre général de l'ordre Franciscain tenu à Pise, en 1262, S. Bonaventure ordonna aux prêtres de son ordre d'avertir le peuple de réciter chaque soir trois " Je vous salue, Marie " pour honorer par là d'une manière spéciale le mystère de l'Incarnation.

Dans le siècle suivant, le Pape Jean XXII attacha des indulgences spéciales à cette pratique, augmentées par les Pontifes qui lui ont succédé. Telle est la véritable origine de " l'Angelus ". Pendant le temps paschal, au lieu de " l'Angelus " on récite le " Regina Cœli ".

D'après un Bref de Benoît XIII (14 sept. 1724), ces prières devaient être récitées à genoux, trois fois chaque jour, au son de la cloche.

Un autre rescrit du même Pontife accordait les mêmes indulgences aux ordres religieux et aux personnes vivant en communauté, même s'ils ne récitaient pas l'angelus au son de la cloche, lorsqu'ils en seraient empêchés par quelque exercice de leur règle, pourvu qu'ils le fissent *immédiatement après.*

Benoît XIV ordonna (20 avril 1742), que ces prières fussent dites debout, depuis les premières vêpres du samedi et le dimanche tout entier.

Le même Pontife prescrivit la substitution du " Regina Cœli " à l' " Angelus, " depuis le samedi Saint (après l'Alleluia), jusqu'au dimanche de la Trinité. Un décret de la S. C. I. (12 mars 1855), déclare qu'il est nécessaire de réciter le " Regina Cœli " avec le verset " Gaude et lætare ", au long, et la prière propre, pour gagner les indulgences.

Peuvent également gagner les indulgences :

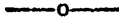
1o Ceux qui ne sachant pas le " Regina Cœli " par cœur, récitent l' " Angelus ".

2o Ceux qui récitent ces prières vers le temps ordinaire de l' " Angelus ", là où il

n'y a pas de cloche pour sonner l'Angelus. (Pie VI, 18 mars 1781).

30 Ceux qui sont raisonnablement empêchés de se mettre à genoux ou d'avoir connaissance du son de la cloche, pourvu qu'ils le récitent dévotement vers le temps ordinaire. Il est bon de se rappeler que ceux qui récitent l'Angelus sont obligés d'ajouter le verset " Ora pro nobis, sancta Dei Genitrix " etc., et l'oraison : " Gratiam tuam quæsumus ", etc., pour gagner les indulgences. Ce dernier point qui n'était pas essentiel autrefois, l'est devenu par un décret de la S. C. I. du 3 avril 1884. Il en est de même pour le " Regina Cœli ", comme nous l'avons déjà dit.

40 Par ceux qui ne sachant pas les prières prescrites et ne pouvant lire, récitent cinq Je vous salue Marie.—(*American eccl. Review.*)



La Congrégation Canadienne de Muskegon

La fondation de la petite ville de Muskegon remonte à 1812. En 1849, la division eût lieu; en 1861, elle prenait rang parmi les villages; en 1870, elle obtenait la charte qui l'érigéait en ville, et aujourd'hui, elle compte une population de 25,000 âmes.

Jusqu'en 1883, les catholiques de Muskegon n'eurent qu'une seule église et qu'un seul prêtre pour les desservir. Or, ces catholiques de diverses nationalités formant une paroisse de plus de 700 familles, il n'est pas étonnant que pendant ce laps de temps, les intérêts religieux de quelques-uns de ces groupes n'aient pas été suffisamment sauvegardés. Les Canadiens en particulier, qui formaient alors la majorité de cette population, ne faisaient même plus leurs pâques, à peu d'exceptions près.

Après l'érection du diocèse de Grand Rapid, en 1883, le nouveau titulaire Mgr Ritcher, eut la bonne idée d'envoyer un prêtre canadien à Muskegon, le R. P. Letellier. Ce vaillant missionnaire, arrivé

sur le champ de son apostolat, se fit comprendre à ses compatriotes, et après avoir écarté toutes les difficultés locales, parvint avec leur concours à ériger une église, aujourd'hui l'une des plus belles du diocèse. Pendant les onze mois qu'il séjourna dans cette mission, il vit s'élever l'église qu'il pourvut de tous les ornements nécessaires au culte; il acheta et meubla une maison destinée à servir de presbytère, et réussit à payer environ \$13,000 sur les dettes contractées.

Convaincu que les Canadiens de Bluffton étaient assez nombreux et assez fortunés pour former une autre congrégation, il leur bâtit aussi une église. Le R. P. Letellier sut accomplir, en quelques mois, cette tâche véritablement herculéenne.

Il fut remplacé, à la fin de septembre 1884, par le R. P. J. R. Magnan, un des prêtres les plus distingués, dit-on, du collège de l'Assomption.

Le nouveau missionnaire termina heureusement la tâche commencée par son prédécesseur. Aujourd'hui l'actif de la Congrégation est estimé à \$25,000, et la dette passive sera éteinte dans quelques mois.

Grâce au concours du surintendant des écoles et de quelques autres notables, le R. P. Magnan est parvenu à décider le conseil de ville à acheter un terrain valant environ \$6,000. Maintenant les Dames Ursulines de la maison de Chatham, Ont., vont construire sur ce lot, avec leurs propres capitaux, une académie qui coûtera environ \$25,000.

Une nationalité n'a rien à craindre de l'antipathie de ceux qui l'ontourent, quand elle a de tels chefs.

—o—
Mannel du jeune Médecin Catholique

—
LE JEÛNE ET L'ABSTINENCE.

30. Quand une personne consulte un médecin pour savoir si elle peut sans altérer notablement sa santé observer l'abstinence ou le jeûne, le devoir grave du médecin est d'examiner avec soin jusqu'à quel point

cette demande de dispense est fondée. Un simple malaise, un inconvénient qui ne peut avoir de suite grave pour la santé ou pour l'accomplissement des devoirs d'état, ne suffisent point pour motiver une dispense.

31. Tout en tenant compte en premier lieu de l'état de santé, il faut aussi considérer l'âge, la pauvreté, le genre de travail, de voyage pour décider chaque cas en particulier.

32. Le jeûne et l'abstinence sont divisibles, et quand il y a une raison suffisante, une personne peut être exempté de l'un sans l'être de l'autre.

33. A part les malades, les infirmes et les convalescents qui sont sous sa charge actuelle, le médecin fait mieux en général d'exhorter ceux qui le consultent à prendre l'avis de leur confesseur.

REMÈDES.

34. Nous avons déjà vu quelques principes à ce sujet dans les articles 7, 8, 9 et 12.

35. Il ne faut employer que des remèdes de bonne qualité, et ne s'adresser qu'à des pharmaciens habiles et honnêtes.

36. La prescription des opiacés et des boissons fortes, comme remèdes, doit être restreinte dans les limites les plus étroites possible. L'expérience prouve malheureusement que cette prescription, regardée par certains médecins comme une panacée, a été trop souvent le commencement d'une passion qui a porté la désolation dans plus d'une famille.

JUSTICE, DISCRÉTION, CHARITÉ

37. Un médecin manque à la justice :

(a) en dépassant dans ses comptes le tarif de la loi ou de la coutume ;

(b) en exigeant le prix de visites ou de remèdes qu'il savait d'avance être inutiles ;

(c) en prolongeant la maladie pour augmenter son salaire ;

(d) en demandant sans raison suffisante un médecin consultant, ou en omettant de le faire quand c'est nécessaire.

38. Il manque à la discrétion et quelque fois à la justice en dévoilant certains secrets de famille.

Quoique la loi civile (code de procédure, art. 275) ait oublié le secret d'office du médecin parmi ceux qu'elle protège, c'est cependant pour le médecin un devoir d'honneur et de conscience de refuser de répondre, même en cour de justice, sur ce qui concerne ce secret. (1)

39. Le médecin chrétien appelé auprès d'un pauvre, qui ne pourra le payer, se dévoue à le soigner pour l'amour de Jésus-Christ ; car il n'oublie pas qu'au jour du jugement, N. S. regardera et récompensera comme fait à lui-même le soulagement accordé à ce pauvre : " J'étais malade et vous m'avez visité."

40. En temps d'épidémie le médecin, comme un soldat intrépide, ne craint pas de braver la mort pour lui arracher des victimes. Cette obligation toutefois n'est de justice que quand il s'est engagé envers le public ou quelques particuliers, avec un salaire spécial.

Permis d'imprimer au nom et avec l'approbation de tous les évêques de la province ecclésiastique de Québec.

E.-A. Arch. de Québec.

—o—

But de la laïcisation des hôpitaux

Dans un hôpital de France servi par des religieuses, se présenta, il y a quelques mois, une personne de cinquante ans environ, dont les allures annonçaient en même temps des habitudes peu sérieuses et une souffrance profonde; elle venait attirée par la réputation du médecin. Celui-ci jugea le cas très grave, et, d'accord avec un de ses confrères, déclara qu'une opération était indispensable, mais que le succès n'en était pas certain. Je le sais déjà, répondit la

(1) Nos législateurs devraient s'efforcer de réparer cet oubli, en amendement l'article 275 du code de Procédure (N. D. L. R.)

malade; mais je tiens essentiellement à en courir la chance. Il fut décidé qu'elle subirait l'opération après quelques jours de repos et d'un traitement préparatoire. Les Sœurs n'eurent pas de peine à deviner qu'elles se trouvaient en présence d'une brebis égarée, et, avec des ménagements pleins de douceur, commencèrent à lui parler de la nécessité de se préparer à la mort, si Dieu exigeait d'elle ce sacrifice. Mourir ! Oh ! oui, repartit la malade; me préparer à mourir chrétiennement, c'est impossible. Je ne me suis pas confessée depuis l'âge de seize ans, j'ai mené la vie d'une artiste, j'ai connu les succès du théâtre, mais lassée de tout, j'ai rejeté toute croyance, j'ai même oublié les prières de ma jeunesse. Cet aveu excita le zèle des Sœurs; par les soins les plus affectueux elles gagnèrent la confiance de la malade, lui remirent en mémoire les principales vérités de la religion, lui apprirent quelques prières. Or, le matin du jour de l'opération, elle se confessa et communia dans les meilleures dispositions. Le médecin crut avoir réussi à sauver la malade; elle paraissait entrer en convalescence, quand survint une complication fatale. La malade reçut avec joie les derniers sacrements; elle remercia les Sœurs dans les termes les plus touchants et expira après avoir prononcé ces dernières paroles : Qu' Dieu est bon, il m'a conduite ici, j'étais venue y chercher la sante du corps, j'emporte la vie de l'âme.

Ce n'est pas par économie, ou pour que les patients soient mieux traités que la franc-maçonnerie laïcise les hôpitaux avec tant de fureur en France; c'est pour éviter de tels retours à Dieu.

—o—

Farraghit ou le jeune Esclave (1)

Je naquis à Kafouam, au Sud du Soudan,

(1) Le récit qui va suivre est l'odyssée d'un jeune Nègre, longtemps esclave, racheté par les Pères blancs, et actuellement à Lille où il étudie pour devenir l'auxiliaire des missionnaires qui l'ont recueilli. Il est âgé aujourd'hui de 20 ans, il parle très correctement le français et l'italien, et cette relation écrite par lui-même prouve clairement en faveur de son intelligence.

écrivais Farraghit; j'avais deux ans lorsque mourut mon père. Je restai dans ma tribu avec ma mère et ma sœur plus jeune que moi. Notre temps était employé à cultiver nos champs de riz et de maïs ou à faire des corbeilles avec les feuilles de palmier. Un jour, ma mère se rondait avec ma sœur et moi et quelques habitants de notre tribu à un village voisin de Kaffouam, quand nous nous vîmes tout à coup entourés par des marchands touaregs qui nous dirent :

—Laissez-vous prendre sans crier; si vous dites un mot, vous êtes tués sur-le-champ.

Et ces méchants Touaregs nous faisaient peur en nous montrant leurs poignards et leurs bâtons. Un nègre qui était avec nous s'avisait de crier : " Au secours," il fut immédiatement renversé par terre, tué comme une mouche, d'un fort coup de bâton. Un vieillard nègre, pris avec nous, voulut le défendre, il jeta sur les marchands une flèche qu'il portait sur lui, mais l'arme s'abattit sans force et ne fit qu'exciter la rage des Touaregs, qui frappèrent le vieux Nègre à coups de poignard et le laissèrent mourir ainsi. Enfin, après avoir tué ceux qui voulaient se défendre, ces terribles marchands nous emmenèrent tous dans la tribu des Bambas.

Des Arabes achetèrent ceux d'entre nous qui paraissaient les plus forts. Ma mère, jugée bonne et solide pour travailler, fut envoyée de suite en service. Un Arabe cruel nous arracha notre pauvre mère, sans que nous pûmes lui dire adieu.

Je restai seul avec ma petite sœur : depuis lors, je ne revis plus jamais ma mère; j'avais six ans environ, et ma sœur en avait quatre.

Le marché fini, la caravane se remit en marche à travers le désert : nos maîtres étaient à dos de chameaux, et nous, les pauvres esclaves, nous suivions péniblement à pied.

Les Touaregs faisaient des haltes très rares. Dans ces haltes, ils mangeaient un

mouton ou une chèvre de leur troupeau, et ils nous jetaient les os comme à des chiens; heureux encore ceux qui pouvaient les attraper.

Le repas terminé, nos maîtres se remettaient en route, l'esclave suivait son maître, poussant devant lui deux à trois cents moutons ou chèvres dont il était le gardien.

Au bout de deux jours de marche, ma petite sœur, fatiguée de cette route brûlante et si pénible à travers des sables, tomba épuisée au milieu du désert. Je restai à ses côtés tandis que la caravane continuait sa course. Mais un des maîtres touaregs s'aperçut; il vint à nous et se mit à crier et à nous frapper à coups de fouet pour nous faire avancer. Ma petite sœur pleurait beaucoup, car elle souffrait et ne pouvait avancer. Alors le marchand voyant qu'il ne pouvait tirer nul profit de cette esclave de quatre ans, l'assomma sous mes yeux à coups de bâton; je vis mourir ma petite sœur... Puis le Touareg me menaça de la mort aussi, si je ne regagnais la caravane; il me donna du bâton et du fouet jusqu'à ce que je fus entré avec mes compagnons d'esclavage.

Après quelques jours encore, la caravane arriva au terme du voyage. Les marchands touaregs nous conduisirent au roi des Bambas; ce roi acheta à la caravane une centaine de Nègres. Cinquante d'entre eux étaient destinés à être brûlés vifs, pour apaiser l'esprit du mal qui avait donné une forte fièvre au prince.

Je fus acheté pour un cheval et devins esclave du roi des Bambas.

Je remarquai devant la tente du prince une centaine de têtes de Nègres enfilées dans des cordes; ce sont les restes des sacrifices humains que le roi offre à ses dieux. J'avais peur et chaque jour j'attendais un ordre qui me dise de me laisser couper la tête pour le bon plaisir du roi. Au bout de quelques jours, je fus envoyé à Tombouctou avec quatre ou cinq autres Nègres, esclaves comme moi.

Je restai dix jours dans cette ville, attaché au service d'un maître méchant et très

cruel: j'étais mené comme un animal; toutes les heures je recevais des coups de fouet ou de bâton: je trainais la charrue ou je gardais les vaches et les troupeaux de mon maître. A la fin de la journée on me jetait, comme aux chiens, un morceau de pain sec et très dur, avec les os et les restes de viandes et de légumes qui tombaient de la table des Touaregs.

Un jour nous quittâmes Tombouctou; mes maîtres devaient me vendre à des Arabes dans un marché d'esclaves, qui avait lieu au milieu du désert. Je dus marcher beaucoup et je n'avais pas huit ans. Lorsque j'étais fatigué et que mes petites jambes refusaient de me porter plus loin, je voyais mes maîtres me faire des grands yeux, puis si je ne me levais pas pour suivre la caravane, les Touaregs venaient me frapper à rudes coups de fouets et de grosses cordes à nœuds.

Je fus vendu à des Arabes (car jusqu'ici j'étais chez les Touaregs.) Ces nouveaux maîtres me mirent dans la troupe des Nègres esclaves qui suivaient leur caravane, et comme je ne pouvais plus suivre les autres à cause de ma fatigue extrême, des Arabes me jetèrent avec quatre ou cinq Nègres comme moi, dans un sac (espèce de bât) qu'ils lièrent sur un chameau. J'étais étouffé dans ce sac, où nous étions six; j'avais le corps plié de diverses manières, mes jambes et mes bras étaient rompus. Nous arrivâmes enfin chez un roi très puissant à qui je fus vendu: c'était la troisième fois déjà qu'on me vendait. Je fus échangé, avec quatre de mes compagnons, contre un chameau. Le roi très méchant auquel je fus vendu avait plusieurs centaines d'esclaves et près de mille femmes. On nous conduisit dans la tente de ce roi.

Il nous examina un par un, nous fit ouvrir la bouche pour voir si notre dentition était forte et si le palais était solide; il vit aussi nos jambes et nos bras afin de connaître quelle était la force musculaire de chacun de nous. Puis il nous fit sortir de sa tente et parut avec un air sévère; j'eus peur

et crus qu'il allait nous manger. Il s'assit à l'entrée de sa tente : trois de ses femmes soutenaient de grands parasols au-dessus de sa tête, pour le garantir de l'ardeur du soleil; quatre autres femmes étaient debout derrière lui.

(*A suivre*)

—o—
Les Canadiens de la Nouvelle-Angleterre

Sur à peu près 956 000 catholiques que l'on compte dans les États de la Nouvelle-Angleterre, le nombre des Canadiens est estimé à 326,000, c'est-à-dire un peu plus du tiers; et ils forment la majorité absolue dans les diocèses de Burlington, de Portland et de Manchester. Pour plus de satisfaction, voici comment Catholiques et Canadiens sont répartis.

CATHOLIQUES

Diocèse de Boston, Mass.....	320,000
“ Springfield, Mass.....	155,000
“ Providence, Mass., et R. I.....	156,000
“ Burlington, Vt.....	45,000
“ Hartford, Conn.....	175,000
“ Portland, Me.....	55,000
“ Manchester, N. H.....	50,000

	956,000

CANADIENS

Massachusetts	165,000
Rhode-Island	25,000
Vermont	31,000
Connecticut	30,000
Maine.....	45,000
New-Hampshire.....	30,000

	326,000

—o—
La Science et la Foi

Pour montrer le ridicule de ceux qui ne craignent pas d'opposer les conclusions de la science aux dogmes de la foi, le savant abbé Moigno a pris la peine de noter les contradictions d'une seule science, la géologie, sur les points les plus importants. (1)

(1) On lit ce chapitre dans le tome II de son ouvrage intitulé les “ Splendeurs de la Foi.” (N. D. L. R.) La liste étant trop longue pour la donner entière, nous nous contenterons de reproduire quelques unes des contradictions des principaux géologues.

“ Par où a commencé la solidification du globe terrestre ?

Par le centre (Poisson, Hopkins).

Par la surface (Laplace, Elie de Beaumont).

“ Faut-il croire au feu central ?

Oui, (Fournier, Cordier).

Non (Poisson).

“ Qu'y a-t-il donc au centre de la terre ?

Il n'y a pas de feu. La terre est une sphère creusée (Volger).

La terre est une sphéroïde entièrement solide (Lyell).

Son noyau solide soutient les épais piliers d'une voûte qui a 1500 kilomètres d'épaisseur (Hopkins).

Il ne serait pas étonnant que le noyau central fut de fer (Dupaigne).

Je crois que le centre de la terre est de verre (Leibnitz).

Nous ne savons pas ce qu'il y a au centre et ne connaissons que l'extérieur seul (Buchner).

“ Quel a été l'agent qui a produit les premières formations terrestres ?

Les uns disent : le feu (Maury, Figuier).

Les autres disent : l'eau (Dupaigne).

Un troisième affirme que c'est la glace (Agassiezi).

“ Les êtres actuels viennent-ils des anciens ?

Oui. (d'Omalius, Darwin).

Non. (d'Orbigny).

“ Le mélange de débris de divers êtres prouve-t-il que ces êtres vivaient en même temps ?

Certainement. (Larousse, Rossi).

Assurément non. (Lyell).

“ Quelle a été la durée de l'époque glaciaire ?

226,000 ans. (Zobrowsky).

15,000 ans. (Karenger).

1,000 ans. (Gastaldi).

Il n'est pas sûr que l'époque glaciaire ait existé. (De Rosemond).

“ La géologie est-elle une science ?

Oui. Elle peut aujourd'hui formuler et imposer ses lois fondamentales (Lambert).

Non. Elle est devenue, surtout dans les derniers temps, un amas de théories sans fondement aucun, et de fantaisies sorties du cerveau des géologues (Bornemann).

Ce tableau devrait être de nature à faire comprendre aux savants qu'il est prudent de rester modeste et de ne pas attaquer les mystères de la Religion, qui ont pour base le témoignage de Dieu lui-même.